

— HEAD Genève

Tous les Bachelors

Conditions et procédures d'admissions aux études Bachelor spéciales :

- entrée directe en 2^e ou 3^e année par équivalence
- admissions sur dossier pour autodidactes

Portfolio de travaux personnels

Entretiens d'admission

2019

Demande d'entrée directe en 2^e ou 3^e année de Bachelor :

Les candidat-e-s ayant déjà effectué une ou deux années d'études de niveau tertiaire dans des domaines semblables peuvent déposer une inscription pour le concours d'admission en 2^e ou en 3^e année de Bachelor par équivalence.

Les candidat-e-s doivent impérativement adresser un email **avant le 15 février 2019** :

- pour le BA en Arts visuels ou le BA en Cinéma : maeva.mourlan@hesge.ch
- pour le BA en Architecture d'intérieur, le BA en Communication visuelle, le BA en Design Produit/bijou et accessoires, le BA en Design Mode : lise-marine.benhassel@hesge.ch

Les candidat-e-s devront avoir complété leur inscription en ligne **au plus tard le 28 février 2019**. www.head-geneve.ch.

Les candidat-e-s doivent être en mesure de **prouver le suivi d'études de niveau tertiaire en fournissant, au moment de l'inscription, les bulletins de note, attestations, diplômes ou autres moyens** de preuve. La HEAD – Genève se réserve le droit d'effectuer une vérification scrupuleuse de la validité des éléments fournis. Il appartient aux candidat-e-s de faire la preuve qu'ils-elles remplissent les conditions d'admission.

Ils-elles enverront à l'école un **portfolio de travaux personnels** (voir page 2), **accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation au plus tard le 28 février 2019**.

Une commission spéciale examine le dossier de candidature et rend une recommandation :

- a) La candidature est jugée suffisante et la recommandation est de conduire l'entretien d'admission définitif en vue d'une entrée directe en 2^e ou 3^e année.
- b) La candidature est jugée insuffisante et la recommandation est d'avertir le-la candidate du fait qu'il-elle peut confirmer son inscription aux admissions normales pour une entrée en 1^{ère} année.

Les candidat-e-s sont informé-e-s par email de la recommandation et sont convoqué-e-s à l'entretien d'admission définitif. Le cas échéant, une consigne de travail supplémentaire à joindre au portfolio (voir page) peut être jointe à la convocation.

Dans tous les cas, seul le résultat définitif du concours d'admission après entretien fera foi.

Demande d'admission sur dossier pour autodidactes :

Les candidat-e-s qui n'ont achevé aucune formation, n'ont aucun diplôme et sont en mesure de **démontrer un talent artistique hors du commun** peuvent déposer une inscription au concours d'admission par dérogation pour autodidactes.

Les candidat-e-s doivent impérativement adresser un email **avant le 15 février 2019** :

- pour le BA en Arts visuels ou le BA en Cinéma : maeva.mourlan@hesge.ch
- pour le BA en Architecture d'intérieur, le BA en Communication visuelle, le BA en Design Produit/bijou et accessoires, le BA en Design Mode : lise-marine.benhassel@hesge.ch

Les candidat-e-s devront avoir complété leur inscription en ligne **au plus tard le 28 février 2019**. www.head-geneve.ch.

Ils-elles enverront à l'école un **portfolio de travaux personnels** (voir page 2), **accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation au plus tard le 28 février 2019**.

Une commission spéciale examine le dossier de candidature et rend une décision.

- a) La candidature est jugée suffisante et la recommandation est de permettre au candidat ou à la candidate autodidacte de suivre la procédure normale d'admission en Bachelor. Il-elle est convoqué-e par email à l'entretien d'admission définitif. Le cas échéant, une consigne de travail supplémentaire à joindre au portfolio (voir page 2) peut être jointe à la convocation. **Dans tous les cas, seul le résultat définitif du concours d'admission après entretien fera foi.**
- b) La candidature est jugée insuffisante l'admission est refusée. Les candidat-e-s sont averti-e-s par email.

Tous les entretiens d'admission Bachelor ont lieu **du 1er au 12 avril 2019 à Genève.**

Une taxe d'inscription de CHF 150.- est exigée. Une preuve du paiement doit être annexée au formulaire d'inscription en ligne. Cette taxe est non remboursable.

Un-e candidat-e ne peut pas s'inscrire à plus de deux formations. Les candidat-e-s qui s'inscrivent à deux formations doivent passer le concours spécifique de chacune des deux formations. **La réussite d'un concours ne donne accès qu'à la formation spécifique pour laquelle il a été organisé.**

Les candidat-e-s seront averti-e-s des résultats des concours par email individuel.

Les candidat-e-s ayant réussi le concours d'admission doivent confirmer leur inscription à la HEAD-Genève au plus tard le 31 mai 2019. L'admission définitive à la HEAD – Genève est conditionnée à l'obtention des titres requis.

Portfolio de travaux personnels

Entretiens d'admission

Pour chaque formation, le-la candidat-e doit constituer un **portfolio de travaux personnels**. Le portfolio doit contenir des travaux qui démontrent le **potentiel créatif** du candidat ou de la candidate ainsi que son **intérêt pour le domaine de formation visé**.

Dessins, cahiers de recherche, photographies, descriptions de projets, textes, collages, productions numériques, maquettes, prototypes, objets... il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio. Les candidat-e-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible.

Durant l'entretien d'admission, d'une durée d'environ 25 minutes, il est attendu du candidat ou de la candidate qu'il ou elle soit **capable d'expliquer le choix des travaux du portfolio, de décrire et d'analyser sa démarche créative**.

Les travaux doivent être faciles à manipuler et à consulter.

Les formats numériques (PDF, vidéos, etc.) doivent être fournis sur une **clé USB** ou accessibles grâce à des **liens Internet directs depuis un document figurant sur une clé USB**. Les vidéos (ou extraits) ne doivent pas durer plus de 5 minutes. Les blogs, pages Tumblr, ou Instagram personnels peuvent être mentionnés s'ils éclairent les choix artistiques.

Dans la mesure du possible, les travaux originaux sont préférables aux reproductions.

Avec la convocation à l'entretien d'admission, les candidat-e-s à certaines formations peuvent recevoir **une consigne pour un travail imposé, qui devra être joint au portfolio**.

Le portfolio comporte également un **curriculum vitae** et une **lettre de motivation** (en français ou anglais, dactylographiée, max. 3 pages).

Le portfolio des travaux personnels doit être envoyé à l'école au plus tard le 28 février 2019.

La HEAD – Genève ne peut être tenue responsable pour les retards d'acheminement ou de livraison de la poste ou des douanes, pour la perte ou les dommages causés aux colis durant leur transport.

Le cas échéant, le travail imposé devra être amené avec le portfolio lors de l'entretien individuel. Les candidat-e-s reprendront leurs portfolios à l'issue de l'entretien individuel.

Adresse : HEAD – Genève, Admissions, Av. de Châtelaine 5, CH-1203 Genève